

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR STAPS

Séance 7 septembre 2023

M. Lionel CROGNIER, directeur de l'UFR STAPS ouvre la séance à 17h00
Catherine LHUILLIER est désignée secrétaire de séance.

Présents avec voix délibérative :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - ASSADI Marianne | LAPLACE Pascale |
| - BAVEREL Elise | LECA Raphael |
| - BOUCHET Patrick (à partir de 18h00) | LELIEVRE Stéphane (à partir de 18h00) |
| - BRETIN-MAFIULETTI Karen | LEPERS Romuald (arrivé à 18h30) |
| - BRUCHON Florence (à partir de 18h00) | MARTIN Alain |
| - DELEY Gaëlle | NICOLAS Michel |
| - GAVEAU Jérémie | PAPAXANTHIS Charalambos |
| - JACQUET Alexandra | QUATREPOINT Gérard |
| - WAKRIM Florence | |

Absents excusés ayant donné procuration :

- BRUCHON Florence-procuration donnée à Marianne ASSADI
- LELIEVRE Stéphane-procuration donnée à Raphaël LECA
- RENIER Jean-Jacques-procuration donnée à Gérard QUATREPOINT

Absents excusés:

- CAMPO Mickaël
- ROZOY Charles

Invités présents :

- DUTHU Lucie (SEFCA)
- LHUILLIER Catherine (R.A. UFR)
- WECKERLE François (directeur-adjoint de l'UFR)

Sur 23 membres du conseil avec voix délibérative : 17 présents (dont 2 arrivés après 18h00, avaient donné procuration avant 18h00) + 1 absent ayant donné procuration, soit un total de 18 votants. Le quorum est atteint.

Lionel CROGNIER ouvre la séance et demande aux membres du Conseil l'inscription à l'ordre du jour de 2 points supplémentaires :

- Etude des statuts de la nouvelle association étudiante BELMS (bureau des étudiants de licence en MS)
- Un projet de délibération à soumettre au C.A. de l'uB concernant une dette prescrite

Le Conseil n'exprime pas d'objection à cette modification de l'ordre du jour.

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 24 avril 2023

➡ PV de la séance du conseil du 24 avril 2023 approuvé à l'unanimité moins une abstention.

POINT 2 : Informations du directeur

Lionel CROGNIER rappelle que 2023-24 sera une année importante, une année de transition :

Année « électorale » :

- Présidence de l'uB (mars 2024)
- Direction de l'UFR : Le nouveau conseil qui sera mis en place en novembre 2023 devra élire le nouveau directeur en décembre 2023. Prise de fonction : 1er janvier 2024.

Année de finalisation des nouvelles maquettes et des fiches descriptives des enseignements.

Année olympique et paralympique.

□ Retour sur l'arbitrage RH issu du séminaire de la gouvernance après les DOM :

Suite à cet arbitrage, les recrutements et campagnes qui seront lancées pour les enseignants sont les suivants :

ATER : Nicolas Amiez 192h (1 an CAPS), Loic Lebesque 96h (6 mois semestre 1 CAPS), Adrien Mater 96h (6 mois semestre 2 CAPS), Emilie Pete : 192h (Psy-Drepi)

Enseignants Contractuels : Nicolas Charpin (192h, VB) ; Christophe Coutanche (192h, Combat); Quentin Neveu (Management du Sport, 192h); Amandine Bouguetoch ; Florian Vitry (192h, APAS)

Nouveaux enseignants et EC (Prise de poste en septembre 2023) : Claude Gentil (PRCE, Canoë-Kayak), Vianney Rozand (Chaire de Professeur Junior, 64h), Carine Michel (PU)

Campagne 2024 : 1 poste PRAG profilé gymnastique artistique et sportive ; 2 MCF Caps (axe B et C du laboratoire) ; 1 PU Caps (CM et vieillissement)

Enseignants en arrêt maladie: Gil Scaglioni, Nacer Gasmi

Repyramidage MCF vers PU : Campagne en cours

Chez les personnels BIATSS :

Elise Baverel (responsable communication) et Tania Baru (secrétaire administrative du laboratoire CAPS) obtiennent un CDI à la rentrée 2024.

Carole Oblin agent d'accueil, est titularisée.

Christelle Gasperini (secrétaire administrative du laboratoire PSY-DREPI) passe d'un mi-temps à un temps partiel de 70%.

Flora Benmiloud (50% PASS / LAS) remplacera à la rentrée Nadia SOILHI, lauréate d'un concours.

Françoise Belot (assistante financière), en CDD à mi-temps sur le rompu de temps partiel de M.Benkahla sera recrutée à plein temps à la rentrée. Son 50% supplémentaire sera financé sur ressources propres, Notre demande de création de poste n'ayant pas été suivie.

David Cohen-Salmon (agent de maintenance) reconduit son contrat pour un an encore.

C. PAPAXANTHIS remercie la direction pour la défense des CDI des 2 agents contractuels. Il rappelle qu'en ce qui concerne le secrétariat du laboratoire, en 10 ans, le poste n'a été occupé que 2 ans par un titulaire. La stabilité des personnels est nécessaire, la CDIisation de T.Baru va dans ce sens.

La gouvernance de l'uB a exposé sa position sur la gestion des contractuels (CA 6/09) :

23 CDIisation pour cette rentrée 2023-24 ont été actées. Les demandes des services et composantes étaient plus nombreuses mais la gouvernance ne souhaite pas « CDIser » plus d'agents qu'il n'y a de demandes d'ouverture de concours sur les postes vacants.

Lionel CROGNIER indique que l'uB n'a pas de réels critères de CDIisation. Les décisions sont prises au cas par cas (aucune situation n'est identique). Il y a souvent l'adéquation du poste et du candidat qui fait nécessité.

La précarité des agents en CDD fait l'objet d'attention : la charte des contractuels prévoit accompagnement, dialogue, information, délai de prévenance en cas de fin de contrat, aide à préparation des concours...

□ Point sur les travaux achevés et en cours

Travaux en cours

Rénovation du sol de la halle de sport collectif (CVEC, fin septembre) Budget d'environ 500 000 €.

Acquisition vidéo (salle 100)

Travaux terminés

Le projet de rénovation de la banque de la cafétéria et de nouveaux équipements de distribution a été achevé pour la rentrée. Montant des travaux : 100 000 euros financés par le CROUS (60 000 €), le pôle patrimoine (environ 20 000 €) et l'UFR STAPS (20 000 euros).

La rénovation de la sonorisation et de la baie de la salle R16 (18 000 euros) est réalisée.

A réaliser

Une rencontre a eu lieu ce jour avec Thierry OBLIN du pôle patrimoine pour passer en revue les besoins prioritaires :

Réfection de la toiture et du plafond de l'amphithéâtre Santana (à chiffrer. Prise en charge UFR possible).

Electrification du sous-sol côté salle R06 (18000 € Services techniques)

Toiture (fuite) aile 1998 (Services techniques)

Fenêtres et isolation de l'aile 1976 (études + travaux été prochain)

Douches, sanitaires, Vestiaires du sous-sol de l'aile 1976, salle R06 (à chiffrer)

Rénovation de la Halle d'athlétisme et du gymnase Sablé ? (Plan de relance en attente)

Projet Vestiaire + salle de TP côté tennis et rugby (esquisse à envisager)

Projet salle modulable + vestiaires + amphithéâtre côté parking

Les plaques du portique d'entrée, à l'extérieur sont à surveiller. Une mesure de prévention de chute a été prise.

□ Agenda

- Nuit européenne des chercheurs : 29 septembre 2023. Elle se tiendra dans la halle tennis comme l'an passé.
- Fête de la Science : 6-16 octobre 2023 ; Christos PAIZIS porte l'événement pour STAPS
- Le séminaire annuel de la C3D se tiendra à l'UFR STAPS de Dijon : 7-9 novembre 2023
- Semaine olympique et paralympique : 2-6 avril 2024. Pilotée par Khafid BADAOUÏ
- Colloque Motricité et Vieillesse : 11-13 avril 2024. Organisé par France MOUREY
- 4^{ème} conférence internationale de l'identité sociale en sport : 23-25 juin 2024. Conduite par Mickaël CAMPO
- Raid uB : 4 mai 2024 ; Piloté par Philippe BENAS et Claude GENTIL
- GourmanDij' : 18 mai . Piloté par Khafid BADAOUÏ

□ Informations diverses

Chiffres clés de l'année écoulée 2022-2023

- 2164 étudiants (6.5% de l'uB / Pour rappel 1566 en 2014)
- 834 L1 et D1; 435 L2 et D2; 508 L3; 87 M1; 76 M2; 22 doctorants; 202 DU
- Ces chiffres intègrent Athènes (CUC) mais pas les Master MEEF EPS
- 30% de filles et 70% de garçons / 83% FI; 10% FC; 7% apprentissage

Alternance – Recherche d'un contrat d'apprentissage (SEFCA)

- 60 en DEUST option football– Environ 100 dans les autres formations

CREPS : Gary Maillard est nommé directeur-adjoint

Projet « égal Staps » financé par la Région (80%) et l'uB (20%)

- Soutien aux étudiants en difficulté
- AAP vie étudiante à terminer avant fin 2024 (restent 220h de vacances étudiantes à attribuer pour des actions d'appui au projet)

Commission RSE en lien avec la commission C3D :

Des travaux sont axés sur les thèmes suivants

- Développement durable (F.Bruchon, I.Frochot, F.Weckerle.....)
- Risques psycho-sociaux (A.Graillot, C.Lhuillier.....)
- Solidarité étudiante (C. Michel)

POINT 3 : La Nouvelle Offre de Formation

Lionel CROGNIER rappelle en 1^{er} lieu des dates importantes pour la validation de la nouvelle offre de formation par les instances :

Aujourd'hui le conseil d'UFR STAPS va se prononcer sur les points clefs (blocs de compétences, règles de compensation...)

- Les fichiers template à renseigner (maquettes, heures de formation et ECTS) doivent être déposés sous NUXEO pour le 15/09. Ils doivent permettre à la gouvernance de vérifier que la charge d'enseignement reste stable.
- A partir du 13 septembre, la plate-forme AMETYS sera ouverte pour la saisie des maquettes. Les informations devront être saisies pour le 13 octobre 2023 au plus tard.
- La commission de la pédagogie sera appelée à donner son avis le 23 octobre
- La CFVU se prononcera le 26 octobre
- Le C.A. de l'uB se prononcera le 21 novembre

Nb : à la date de rédaction du présent compte-rendu, ce calendrier a été modifié (2 calendriers, un pour le 1^{er} cycle, un pour le 2^d cycle) pour laisser plus de temps pour la saisie Ametys.

L.CROGNIER donne la parole à François WECKERLE, directeur-adjoint et pilote de la nouvelle offre de formation qui rappelle le cadre réglementaire de la construction de la nouvelle offre et les évolutions des formations proposées. Un document powerpoint est projeté.

L'approche de l'offre sous l'angle des compétences :

Cadre : Loi ORE - Arrêté licence - Loi Penicaud

Le rapport de 2015 sur "L'introduction de blocs de compétences dans les diplômes professionnels" explicite les objectifs:

- Rendre plus sûrs les parcours pour éviter que toute sortie précoce ne se traduise par une absence de validation de compétences.
- Assurer la fluidité des parcours entre les niveaux de formation et permettre que les acquis d'apprentissage d'un niveau puissent être pris en compte ou valorisés dans la certification du niveau supérieur
- Servir la conception de formations, la mise à jour des contenus, en phase avec l'évolution des emplois, et aptes à répondre aux besoins en compétences des métiers et des filières
- Permettre et faciliter la mise en œuvre du droit au retour en formation des personnes, notamment ceux qui seraient sans diplôme.

Les étapes-clés de l'approche programme sont rappelées :

- Rédiger un référentiel de compétences (fiches RNCP)
- Rédiger les objectifs d'apprentissage
- Structurer l'OF en blocs
- Aligner pédagogiquement notre OF (référentiel de certification-MCC et méthodes pédagogiques)

Blocs de compétences de la nouvelle offre de formation STAPS

L'offre de formation de l'UFR STAPS sera déclinée en 4 blocs de compétences par semestre pour tous les diplômes de licence.

Pour les masters, le nombre de blocs peut varier.

En 1^{ère} année de licence, les compétences visées sont :

- B1 Acquérir, Mobiliser des connaissances scientifiques humaines et sociales dans le champ des APSA
- B2 Acquérir, Mobiliser des connaissances scientifiques de la vie dans le champ des APSA
- B3 Pratiquer, analyser des APSA
- B4 Intervenir dans le champ des APSA

En 2^{ème} et 3^{ème} années de licence les compétences visées sont :

- B1 Analyser, diagnostiquer, évaluer
- B2 Mobiliser et combiner des connaissances scientifiques...
- B3 Concevoir, pratiquer/enseigner et réguler...
- B4 Intervenir en responsabilité

Dans les masters, le nombre de blocs de compétences varie entre 8 et 10 et leur définition n'est pas uniforme d'un master à l'autre.

Règles de compensation

Les règles de compensation évoluent en accord avec l'arrêté Licence de juillet 2015 et le nouveau Référentiel Commun des Etudes de l'uB.

Ce qui a prédominé dans les discussions, c'est le **principe de bienveillance et d'équité** dans la construction des règles de compensation:

- Précaution prise dans la construction et l'équilibre des blocs
- Souhait de progressivité dans les règles de compensation

Règles proposées : elles sont soumises au vote du présent conseil, elles devront être examinées par la commission de la pédagogie, soumises au vote de la CFVU puis du conseil d'administration de l'uB.

Première année de licence : compensation entre blocs (tout se compense également à l'intérieur d'un bloc) sur l'année avec le principe d'une note plancher.

Exemple : Le bloc 1 du premier semestre peut compenser le bloc 1 du semestre 2 si l'étudiant a atteint la note plancher sur ces 2 blocs.

Deuxième année de licence : compensation entre les blocs du même semestre avec le principe d'une note plancher, sauf pour le bloc intervention.

- *Exemple : Le bloc 1 du premier semestre peut compenser le bloc 3 du semestre 1 si l'étudiant a atteint la note plancher dans les EC. Le bloc intervention n'est pas compensable par les autres*

Troisième année de licence : chaque bloc est à valider, pas de compensation entre les blocs (4 blocs doivent être validés) et note plancher pour la compensation intra-bloc. Pour le bloc avec le stage (mémoire), note plancher et pas de compensation à l'intérieur de ce bloc.

- *Exemple : L'étudiant doit obtenir chaque bloc. Il doit atteindre la note plancher dans chaque EC du bloc pour qu'ils se compensent. Le bloc « cœur de métier » doit être acquis, sans compensation possible dans le bloc.*

Adaptation à définir pour la licence dispensée en Grèce

Masters : chaque bloc est à valider, pas de compensation entre les blocs (4 blocs à valider). Pour le bloc avec le stage (mémoire), note plancher et pas de compensation à l'intérieur de ce bloc.

- *Exemple : L'étudiant doit obtenir chaque bloc. Il doit atteindre la note plancher dans chaque EC du bloc pour qu'ils se compensent. Le bloc « cœur de métier » doit être acquis, sans compensation possible dans le bloc.*

François WECKERLE indique que le conseil va devoir se prononcer :

- 1, sur la structuration en blocs, 4 blocs en licences, sur les blocs des masters
- 2, sur les règles de compensation

Alexandra Jacquet s'étonne qu'au S3 de la licence, les blocs puissent se compenser. Cela lui paraît être contraire à l'idée d'acquisition des compétences visées par le diplôme.

François WECKERLE explique que l'exigence est progressive ; les règles de compensation souples en 1^{ère} année, deviennent plus sévères en 2^{ème} année et plus exigeantes encore en 3^{ème} année.

Le changement de règle doit se faire avec précaution ; il en va de la réussite des étudiants. Trop d'exigence en 1^{ère} année fait peser le risque de voir un taux d'échec et d'exclusion des étudiants dès la fin de la L1.

➔ **Un avis favorable est donné à l'unanimité sur la structuration générale en blocs de compétences**

➔ **Un avis favorable est donné à l'unanimité moins une abstention sur les règles de compensation** sous réserve d'enlever l'observation mentionnée pour la licence en Grèce.

Encadrement et suivi des stages

Il est proposé par la direction de valoriser l'implication des enseignants dans le suivi des stagiaires de la formation initiale, seul le suivi des alternants étant aujourd'hui rémunéré (sur ressources propres).

François WECKERLE propose :

- Quota : 5h par étudiant pour l'accompagnement, le mémoire et le suivi de stage.
- Périmètre : L3 & Masters (sauf pour le master MEEF qui est géré par l'INSPE).

Cette règle a bien entendu une conséquence directe sur la charge d'enseignement. La demande de financement de ces heures par le budget central de l'uB n'est pas acquise.

➔ **Un avis favorable est donné à l'unanimité sur le principe de rémunération de 5 heures de suivi de stage par étudiant dans les conditions décrites supra.**

POINT 4 : CONVENTIONS

Sont soumis pour avis au conseil d'UFR :

- Une annexe financière 2023-2024 à la convention signée avec J2L Conseil
- Avenant1 à la convention pour la mise en œuvre d'un programme délocalisé en Grèce : l'objet de l'avenant est de prolonger d'un an la convention
- Avenant à la convention de partenariat pédagogique passé avec Football Ecologie France : l'objet est de reconduire le partenariat d'un an
- Une convention de partenariat pour 2023-2024 avec la Ligue de Basket BFC. Il s'agit du renouvellement de la convention passée pour l'année universitaire précédente.

➔ **Les avenants, l'annexe financière et la convention sont approuvés à l'unanimité**

POINT 5 : TARIFS, ADHESION, SUBVENTION, SORTIE D'INVENTAIRE

Les membres du Conseil sont invités à donner leur avis sur :

- L'adhésion du laboratoire CAPS à la Centrale de Cas et de Media Pédagogiques (CCMP) pour 2023-24 : 816 € TTC
- Le versement d'une subvention à l'ASUB pour accompagner le fonctionnement de l'association durant l'année 2023-24 : 2 200 €
- La sortie d'inventaire du véhicule Trafic Renault 9 places immatriculé DA-268-ND, acquis en décembre 2024 pour 21 690.50 €. Plus de 194 000 km au compteur et plus en état de rouler.

- Les tarifs du colloque « pour que vieillir soit une chance » prévu du 11 au 13 avril 2024

Colloque "Pour que vieillir soit une chance"
Du 11 au 13 avril 2024

		Inscription avant le 14 février 2024		Inscription après le 13 février 2024	
		Journée	3 jours	Journée	3 jours
Pour les étudiants	Tarif HT	45,45 €	113,64 €	54,55 €	131,82 €
	TVA 10%	4,55 €	11,36 €	5,45 €	13,18 €
	Tarifs TTC	50,00 €	125,00 €	60,00 €	145,00 €
Pour les universitaires (enseignants et enseignants chercheurs) et professionnels	Tarif HT	90,90 €	227,27 €	109,09 €	263,64 €
	TVA 10%	9,09 €	22,73 €	10,91 €	26,36 €
	Tarifs TTC	100,00 €	250,00 €	120,00 €	290,00 €

Les tarifs comprennent l'accueil, les pauses café, les déjeuners, les actes du colloque en version numérique et l'accès à toutes les sessions du colloque.

Offres de partenariat lors du colloque "Pour que vieillir soit une chance"

Du 11 au 13 avril 2024

FORMULES	Descriptif	TARIFS	
		HT	TVA TTC
Formule "stand"	Logo du partenaire sur le site internet et le programme du colloque, son support de promotion inséré dans les mallettes distribuées aux congressistes, un stand durant tout le colloque, 1 pass valable pour 2 personnes donnant l'accès au colloque, aux pauses café et aux déjeuners pendant 3 jours	1 000,00 €	1 100,00 €
		200,00 €	220,00 €
		400,00 €	440,00 €
Formule "sponsoring"	Logo du partenaire sur le site internet et le programme du colloque, leur support de promotion inséré dans les mallettes distribuées aux congressistes, 1 pass valable pour 1 personne leur donnant l'accès au colloque, aux pauses café et aux déjeuners, pendant 3 jours	400,00 €	440,00 €
		80,00 €	88,00 €
		160,00 €	176,00 €
Formule de base	Logo du partenaire sur le site internet et le programme du colloque, leur support de promotion inséré dans les mallettes distribuées aux congressistes	250,00 €	275,00 €
		50,00 €	55,00 €
		100,00 €	110,00 €

⇒ Les tarifs du colloque, l'adhésion, la subvention et la sortie d'inventaire sont approuvés à l'unanimité

POINT 6 : STATUTS DU BUREAU DES ETUDIANTS EN MANAGEMENT DU SPORT (BEMS)

Une nouvelle association étudiante, BEMS, a déposé ses statuts à la préfecture. Les membres du conseil sont sollicités pour émettre un avis préalable à la demande de labellisation « association de l'uB »

⇒ Un avis favorable à la demande de labellisation est exprimé à l'unanimité

POINT 7 : Projet de délibération à soumettre au CA

Projet de délibération :

« L'UFR STAPS de l'université de Bourgogne a reçu une mise en demeure de payer la somme de 137,50€, émise par la direction générale des finances publiques ; cette créance concerne le tarif d'abonnement annuel 2015 lié à l'utilisation d'une rivière artificielle appartenant à la commune de Vichy. Le paiement de cet abonnement, objet d'une commande en 2015 par l'UFR STAPS, n'a pas été effectué.

La créance est atteinte par la prescription quadriennale. L'agent comptable de l'université de Bourgogne doit suspendre son paiement. Toutefois l'article 6 de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 prévoit les circonstances dans lesquelles il peut être dérogé à cette suspension de paiement.

Le paiement est souhaité par l'ordonnateur :

- La prestation a été exécutée
- Chaque année, l'UFR STAPS sollicite de la ville de VICHY un abonnement pour poursuivre ses activités pédagogiques sur la rivière artificielle ; le non-paiement de la créance pourrait compromettre le recours de l'UFR STAPS à ce prestataire pour la location d'une rivière artificielle donnant toute satisfaction à l'équipe pédagogique.
- Le montant de la créance est relativement modeste (137.50 €)

Conformément à l'article 6 de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, il sera donc demandé au conseil d'administration de « lever la créance de sa prescription quadriennale » afin de permettre à l'agent comptable de l'université de Bourgogne de mettre en paiement la créance. »

L'avis du Conseil d'UFR sur cette délibération est recueilli préalablement.

➔ Un avis favorable est exprimé à l'unanimité

Aucune question diverse n'ayant été déposée, Lionel Crognier remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 20h30.

Fait à Dijon, le 25/10/2023

Le Président du Conseil



Lionel CROGNIER

La secrétaire de séance



Catherine LHUILLIER